



MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE REPUBLIQUE DU BENIN ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION N°21-1920/EMAT/DRH/BGP/SAB/SEC PORTANT DECROCHAGE DU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE SUPERIEUR D'UN (01) MILITAIRE DU RANG DE L'ARMEE DE TERRE AU TITRE DE L'ANNEE 2021.

Handwritten notes: 'biblio', 'C/SST+SAR+ST', and a signature.

LE CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

Table with columns 'INFO' and 'ACTION'. Rows include SAR, SST, SPBF, SMI, RAA, and various service titles. Some cells contain checkmarks or initials.

- Vu La loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin... Vu La loi n°90-016 du 18 juin 1990, portant création des Forces Armées Béninoises... Vu La loi n°2020-19 du 03 juillet 2020, portant statut spécial des personnels militaires... Vu La décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle... Vu Le décret n°2021-257 du 25 mai 2021, portant Composition du Gouvernement... Vu Le décret n°80-34 du 11 février 1980, portant déblocage total et définitif des avantages financiers... Vu Le décret n°2008-630 du 22 octobre 2008, portant organisation générale des Forces Armées Béninoises... Vu Le décret n°2020-322 du 24 juin 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale... Vu Le décret n°2016-682 du 07 novembre 2016, portant nomination au Ministère de la Défense Nationale... Vu L'arrêté n°1533/M/DN/DC/SG/CTJ/SA du 30 juin 2004, portant organisation et fonctionnement des Directions des Organismes Inter-forces des Forces Armées Béninoises... Vu L'arrêté n°2582/MECDN/DC/SG/SA du 24 août 2001, portant organisation et fonctionnement du commandement de l'Armée de Terre... Vu La directive du Chef d'Etat-major Général n°2020-1282/EMG/PSL/DP/BCH/SP-C du 09 octobre 2020 relative aux travaux d'avancement de grade des militaires du rang... Vu La décision n°21-053/EMAT/DRH/BGP/SAB/SEC du 15 février 2021, portant inscription au tableau d'avancement aux grades supérieurs des militaires du rang de l'Armée de Terre au titre de l'année 2021... Vu La décision n°21-054/EMAT/DRH/BGP/SAB/SEC du 15 février 2021, portant nomination ou promotion aux grades supérieurs des militaires du rang de l'Armée de Terre au titre des 1er, 2eme, 3eme et 4eme trimestre de l'année 2021... Vu Le rapport général définitif n° 21-045/EMAT/DRH/BGP/SAB/SEC du 08 février 2021 des travaux de la commission sectorielle d'avancement de grade du personnel militaire du rang de l'Armée de terre au titre de l'année 2021... Vu La lettre n°21-02-144/EMAT/DRH/BGP/SAD/SEC du 30/04/2021... Vu Le procès-verbal de la séance de travail entre la Direction de l'Organisation et du Personnel des Armées et le Contrôleur Financier sur l'harmonisation des points de vue relatifs au traitement des dossiers des personnels militaires des Forces Armées Béninoises en date du 14 juin 2011.

IMI Cy ille GAINYO

Vu LE DIRECTEUR DE L'ORGANISATION ET DU PERSONNEL DES ARMEES

Signature of K. Michel DAGUE, Capitaine de Vaisseau

Vu LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Signature of Ghemagriadan Grégoire GCHOUNTI

DECIDE

Article 1^{er}: Conformément aux dispositions de l'article 2 de la décision n°21-053/EMAT/DRH/BGP/SAB/SEC du 15 février 2021, le caporal AMOUSSOU Junior Roland matricule 31023, inscrit au tableau d'avancement et de ant être promu au grade de Caporal-chef à compter du 1^{er} octobre 2021, puni de vingt-cinq (25) jours d'arrêts de rigueur pour les motifs : 2.21 « Avoir un comportement en service ou en privé susceptible de porter gravement atteinte à la dignité militaire ou au renom de l'Armée... » et 5.2 « Faute professionnelle très grave, négligence ou imprudence très grave dans le service », est décroché du tableau d'avancement.

Article 2: Le Directeur de l'Organisation et du Personnel des Armées, le Directeur du Service de l'Intendance des Armées et le Chef d'Escadron, Commandant le 6^{ème} Bataillon Interarmes, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Cotonou, le... *14 juillet*2021



Colonel Fructueux C. A. GBAGUIDI

10 8 10.

AMPLIATIONS

- MDN 02 - CEMG 01 - MF 01 - CI 01
- DSA 1 - DOPA 1 - DSSA 1-CEMAA 01
- CEMMN 01 - BCR 01
- 6^{ème} BIA
- Dossiers intéressés
- Archives